



Opinions des Français sur les politiques familiales et sociales début 2009

En 2009, les Français manifestent davantage de compassion envers les plus démunis. 68 % des interrogés estiment que les pouvoirs publics n'agissent pas assez à l'égard des personnes défavorisées. Le retour à l'emploi est perçu comme l'un des premiers objectifs du versement des minima sociaux. Plus des trois quarts des répondants (85 %) indiquent qu'un retour à l'emploi est réaliste pour la plupart des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (Rmi) sous réserve qu'une aide leur soit apportée.

En matière de politique familiale, plus d'un Français sur deux (58 %) souhaitent que la lutte contre la pauvreté et les inégalités deviennent prioritaires. Quant aux modes de garde des jeunes enfants, les préférences varient selon l'âge de l'enfant (assistante maternelle ou crèches collectives). Enfin, pour aider les jeunes adultes, les Français soutiennent trois types de mesures : le développement des bourses, le renforcement des aides à l'insertion professionnelle et les aides au logement.



ALLOCATIONS
FAMILIALES

Le baromètre annuel « conditions de vie et aspirations des Français » a été réalisé cette année par le Credoc entre décembre 2008 et janvier 2009 auprès d'un échantillon représentatif (méthode des quotas) de 2 006 personnes. Cet article porte sur les questions insérées à la demande de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf).

Alors que les opinions sur l'évolution rétrospective, depuis dix ans, du niveau de vie personnel et général sont plutôt stables, les anticipations négatives sur le niveau de vie personnel à cinq ans connaissent une hausse de 4 points entre 2008 et 2009 après une hausse 14 points entre 2007 et 2008. Ceci témoigne de la perception d'un contexte morose : l'ensemble des réponses « positives » et « semblables » sur l'avenir du niveau de vie personnel à cinq ans représentait 62 % de l'opinion en 2007 contre 47 % en 2009.

Prestations sociales : retour de la compassion, sous conditions

Début 2009, l'opinion manifeste un intérêt accru pour les prestations à vocation sociale et la lutte contre la pauvreté. Depuis vingt ans, on demande aux personnes interrogées de s'exprimer sur les efforts réalisés par les pouvoirs publics envers les plus démunis : le sentiment dominant était toujours qu'ils n'en font pas assez. A 68 % des interviewés, cet indicateur a gagné cinq points depuis 2008, retrouvant un des niveaux le plus haut depuis le début de la série, ce qui manifeste sans doute la crainte des méfaits sociaux de la crise actuelle. Les ouvriers, les étudiants, les parents d'un seul enfant, ainsi que les allocataires de prestations familiales ou de minimum social sont encore plus sensibles à ce sujet que la moyenne.

Le Rmi, une aide pour s'en sortir plus qu'une désincitation au travail

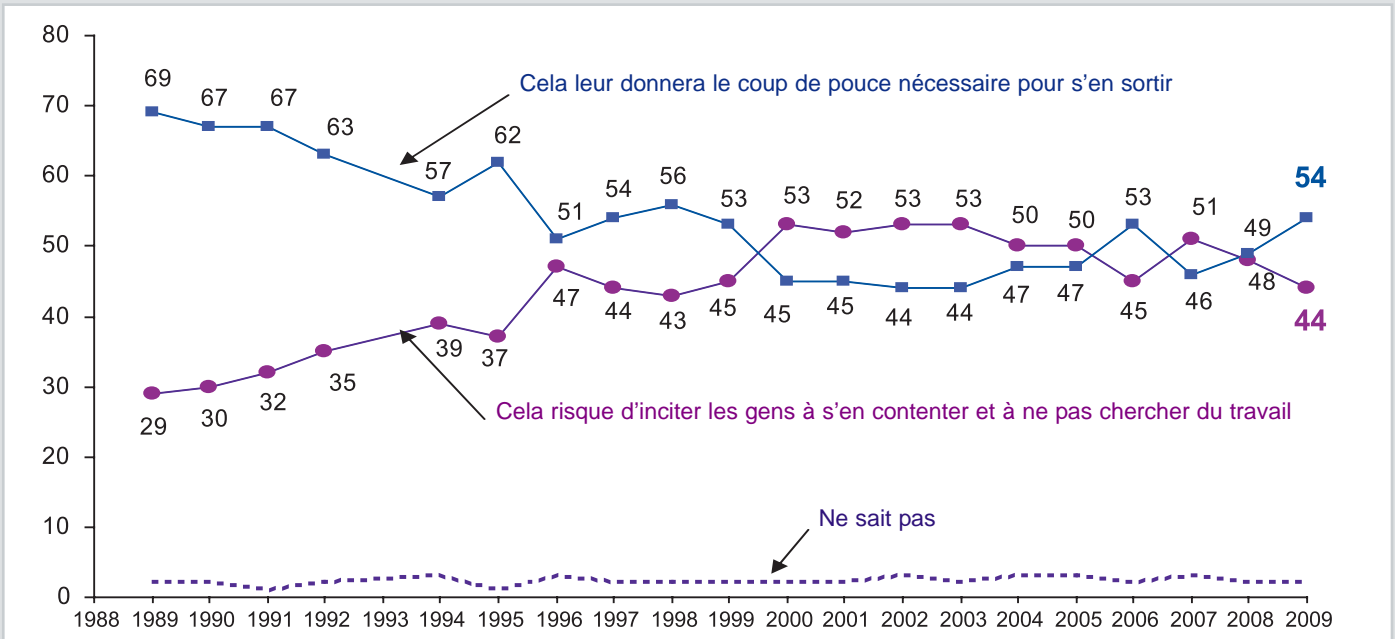
L'idée selon laquelle le dispositif du revenu minimum d'insertion (Rmi) est une étape permettant au bénéficiaire de se relancer redevient majoritaire, après avoir perdu 15 points au cours des vingt dernières années [54 % en 2009 (graphique 1)]. Les cadres supérieurs croient le plus à cet effet bénéfique (69 %). Les bénéficiaires d'un minimum social [allocation de parent isolé (Api), allocation aux adultes handicapés (Aah) ou Rmi], les étudiants, les membres des professions intermédiaires, et les habitants de Paris et son agglomération ont également une opinion plus favorable du dispositif. S'agissant des avis sur les effets de désincitation au travail du Rmi, des changements s'amorcent : alors qu'ils s'accroissaient depuis une dizaine d'années, ils entament un net recul par rapport à 2008 (de 48 à 44 %).

Le retour à l'emploi des bénéficiaires du Rmi paraît réaliste

Par rapport à 1995, l'immense majorité (85 %) des Français sont confortés dans l'idée que « les personnes qui touchent le Rmi sont, pour la plupart, des gens capables de trouver un travail si on les aide ». Cette idée est professée par au moins 77 % des individus dans toutes les catégories socio-professionnelles. Les bénéficiaires du Rmi, les étudiants, les jeunes, les bacheliers, de même que les titulaires de revenus élevés en sont particulièrement convaincus : c'est le cas de 90 à 93 % de chacune de ces catégories. Seuls 14 % des enquêtés estiment que « les bénéficiaires du Rmi sont, pour la plupart, des gens qui ne pourront jamais trouver de travail ». Parmi ceux-ci, près d'un quart (21 %) des non-diplômés sont les plus pessimistes.



Graphique 1 - Au sujet du RMI, pensez-vous plutôt que... (en %)



Source : Enquête « Conditions de vie et aspirations des Français », 2009.

Le retour à l'emploi : un des premiers objectifs du versement des minima sociaux

Cette question est posée pour la première fois. Pour 62 % de l'opinion, « le versement d'un minimum social doit plutôt permettre à tous ceux qui le peuvent, dans le ménage bénéficiaire, d'exercer une activité ». Cette idée domine dans tous les groupes sociaux, mais les sexagénaires et les personnes aux revenus moyens et plus élevés (de 2 300 à 3 100 euros par mois) sont ceux qui insistent le plus sur cette dimension. L'opinion selon laquelle les minima sociaux doivent plutôt « permettre au ménage bénéficiaire de disposer d'un certain niveau de revenus » est, au plus, émise par 47 % des individus.

Des aides pour faciliter le retour à l'emploi

Pour aider les allocataires de minima sociaux à retrouver un emploi, les aides aux entreprises ont la faveur de l'opinion : en première position, les aides séduisent 35 % des répondants et le quart (25 %) en seconde, soit 60 % des enquêtés. Vient ensuite, à hauteur de plus de la moitié (51 %) du total des deux choix, le cumul, limité dans le temps, du minimum social et d'un faible salaire.

En troisième position, on trouve une mesure qui, pour la première fois est soumise au jugement des enquêtés : il s'agit du versement d'une prime aux personnes qui trouvent un emploi. Cette option recueille 14 % des premières réponses, et 27 % des secondes (où elle arrive en tête) : au total, 41 % des répondants citent l'octroi d'une prime. Enfin, le cumul permanent d'un minimum social et d'un faible salaire (24 % du total des réponses) ou la baisse du montant des minima sociaux (21 % des suffrages cumulés) sont cités en dernier.

Les prestations familiales : plus que jamais, une différence entre objectifs actuels et souhaités à l'avenir

S'agissant des objectifs actuels des pouvoirs publics vus par l'opinion, les aides aux familles supplantent la lutte contre la pauvreté et les inégalités (52 % vs 45 %). Concernant l'objectif souhaité à l'avenir en matière de politique familiale, la lutte contre la pauvreté et les inégalités domine à l'inverse nettement à plus de la moitié (58 %) des desiderata (en hausse de 3 points par rapport à 2008) ; 42 % des souhaits concernent les aides aux familles. Dans le détail, la correction des inégalités et la lutte contre la pauvreté sont davantage préférées pour l'avenir, tout comme l'aide aux familles ayant de grands enfants à charge ou l'aide au logement. En revanche, les aides pour les familles ayant des enfants en bas âge, celles qui sont versées sans conditions de ressources et, surtout, le soutien à la natalité devraient, aux yeux de l'opinion, être moins valorisés dans l'avenir qu'actuellement.

62 % de la population jugent le montant des aides aux familles insuffisant. Cette proportion, en baisse de deux points par rapport à 2008, reste supérieure de 5 points à la moyenne des dix dernières années. Les allocataires, les chargés de famille, et particulièrement de familles nombreuses, sont plus exigeants que les autres. Les ouvriers (74 %), les employés (69 %) et les personnes âgées de moins de 40 ans (68 %) sont aussi plus critiques.

Les aides à l'enfant : combattre la pauvreté ou compenser le coût réel ?

Interrogés sur l'enjeu des aides financières pour les enfants, près de la moitié des Français (48 %) estiment que l'on doit donner une somme plus importante aux familles les plus démunies. 41 % aimeraient cependant que l'on accorde un montant correspondant à « ce que coûte réellement chaque enfant à sa famille ». Ceci peut vouloir dire plusieurs choses : qu'on tienne compte de l'âge de l'enfant ; ou de sa place dans la fratrie ; ou du niveau de vie des parents ...

Seuls 11 % des enquêtés désirent que la même somme soit versée par enfant sans distinction du niveau de revenu de sa famille ou des dépenses réellement supportées. Les réponses sont liées à l'orientation des réponses sur les objectifs futurs des prestations familiales : les Français qui valorisent un objectif lié à la famille sont plus souvent adeptes d'une aide qui compense le coût réel de l'enfant (45 %), ceux qui optent pour un objectif de lutte contre les inégalités et la pauvreté sont plus nombreux à choisir un système ciblé sur les familles les plus démunies (51 %). Enfin, la présence d'un enfant à charge conduit à une préférence pour la compensation des coûts réels ; cette préférence est plus marquée lorsque le nombre d'enfants s'élève.

Légère remontée pour les aides en espèces

Depuis des années, les Français émettent une préférence pour des prestations versées en nature, sous forme d'équipements ou de services, par rapport aux aides monétaires : c'est le cas de 65 % des enquêtés en 2009 (graphique 2). Cependant, ce taux est en baisse de 5 points par rapport à 2008, conséquence sans doute de la crise. C'est aussi le cas de 56 % des allocataires de prestations familiales. Le choix de prestations versées sous forme d'équipements collectifs ou de services est émis par au moins 48 % des interviewés, quel que soit le groupe social d'appartenance.

Les chargés de familles nombreuses sont les moins tentés par les « aides en nature », tandis que les personnes qui perçoivent dans leur foyer plus de 3 100 euros par mois les préfèrent, à 71 %.

Tableau 1 - Les modes de gardes les plus satisfaisants : variation des préférences en fonction de l'âge de l'enfant

Quel vous semble être le mode de garde le plus satisfaisant lorsque les parents travaillent ? Les trois modes de garde les plus cités	Pour un enfant âgé de moins d'un an			Pour un enfant âgé de un à trois ans		
	Ensemble de la population ayant un enfant ou pas	Dont a un enfant de moins de 3 ans	Dont a un enfant de moins de 6 ans	Ensemble de la population ayant un enfant ou pas	Dont a un enfant de moins de 3 ans	Dont a un enfant de moins de 6 ans
■ Nourrice (assistante maternelle) agréée	39	44	41	32	33	31
■ Crèche collective, crèche (s.a.i.)	22	17	21	35	37	39
■ Garde par les grands-parents	19	18	18	14	12	13

Source : Enquête « Conditions de vie et aspirations des Français », 2009.

Le niveau des revenus perçus dans le ménage est très corrélé avec le type d'aides préconisées : d'une part, plus les revenus sont conséquents, plus les aides non financières sont choisies et d'autre part, plus on a d'enfants à charge et moins le recours à des aides en nature est préconisé, même si on les évoque encore à 48 % lorsqu'on a trois enfants ou plus.

Un congé parental qui fait débat

L'opinion est divisée au sujet des deux options qui lui ont été soumises à propos du congé parental. Près d'un enquêté sur deux (49 %) préfère la situation actuelle (un congé de trois ans, rémunéré de façon forfaitaire à hauteur, environ, de 500 euros par mois). 49 % souhaiteraient, au contraire, la mise en œuvre d'un congé plus court, mais mieux indemnisé. En réalité, la balance penche d'un côté ou de l'autre, notamment en fonction de l'âge du répondant ou du nombre réel ou souhaité d'enfants. Le principe d'un congé long, de trois ans est préféré par les femmes au foyer (61 %), les plus de 60 ans (à un peu moins de 60 %), les chargés de familles nombreuses (56 %) et les personnes dont le modèle familial idéal compte au moins trois enfants (plus de 54 %) ainsi que celles ayant les plus bas revenus (à 54 %). Les ouvriers (57 %), les parents d'un seul enfant (57 %) et les moins de 40 ans (54 %) préfèrent un congé raccourci et mieux indemnisé.

Les modes de gardes : des préférences qui varient en fonction de l'âge de l'enfant

Posée régulièrement depuis plus de vingt ans, la question de la préférence pour les modes de garde a conduit en 2009 à distinguer deux tranches d'âge : les enfants âgés de moins d'un an et ceux âgés de 1 à 3 ans. Les différences d'opinions sont très sensibles. L'assistante maternelle agréée est préférée, dans 39 % des cas (tableau 1), pour les enfants âgés de moins d'1 an. La crèche collective a un peu plus d'adeptes (35 %) que l'assistante

maternelle (32 %) quand il s'agit de la garde d'enfants de 1 à 3 ans. Ainsi, si la concentration des préférences sur ces deux modes de garde se poursuit au détriment des autres modes de garde (grands-parents) - ces deux items recueillaient 44 % des suffrages il y a vingt ans, ils en totalisent aujourd'hui 64 % -, la citation de la crèche croît de 13 points lorsqu'on passe de la tranche 0 - 1 an à la tranche d'âge supérieure (1 à 3 ans).

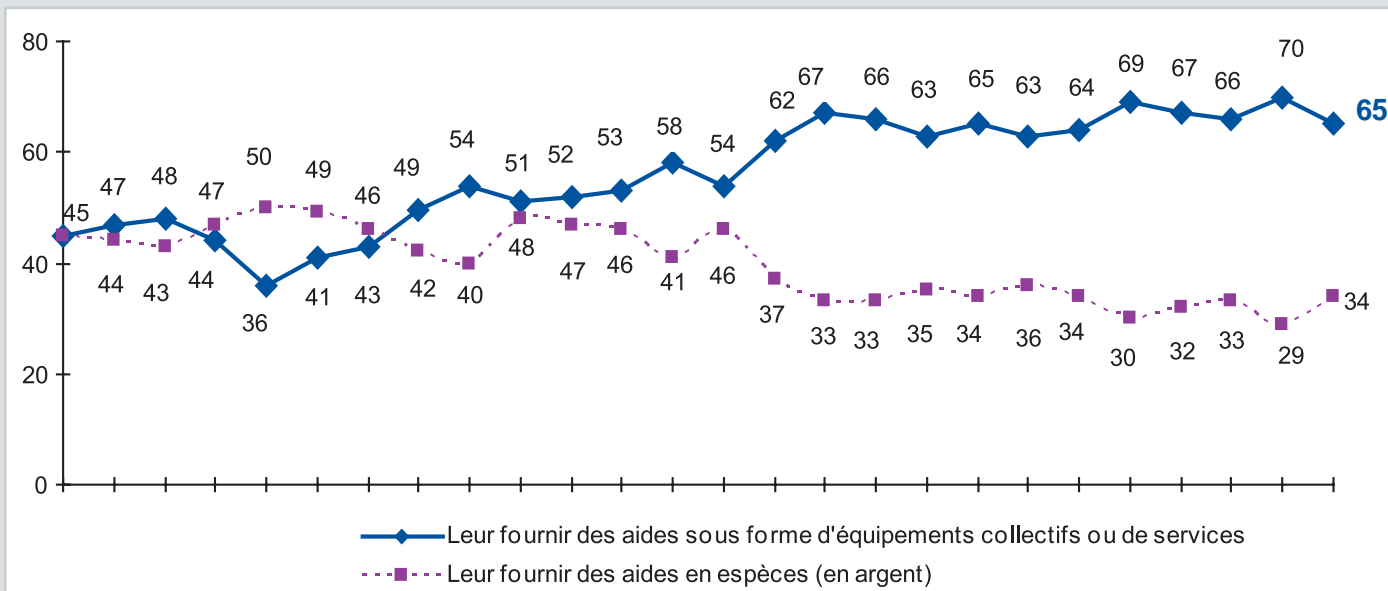
Développer les crèches : une priorité pour faciliter la garde des jeunes enfants

Parmi six mesures susceptibles de faciliter la garde des enfants âgés de moins de 3 ans, les Français attendent d'abord l'augmentation du nombre de places en crèche (41 % des 1^{ers} choix ; 61 % des réponses cumulées 1^{er} et 2^e choix).

Vient ensuite l'augmentation des aides financières pour les modes de garde individuels, avec 40 % des réponses cumulées. Le développement d'aides financières pour compenser une baisse ou un arrêt d'activité suscite presque autant d'attentes (37 % des choix cumulés). La création de jardins d'enfants, que l'on pourrait assimiler partiellement aux crèches, pour les 2-3 ans est citée, en 1^{er} et 2^e choix, par 30 % des répondants. L'information sur les différents modes de garde (16 % des suffrages cumulés) arrive ensuite. La meilleure répartition des modes de garde sur le territoire, qui pourrait être assimilée au développement des modes de placement (13 % cumulés) termine le classement.

La modulation de l'Ars : une bonne chose sur le principe, des modalités discutées

En 2008, le montant de l'allocation de rentrée scolaire (Ars) a été modulé en fonction de l'âge de l'enfant (272 euros pour un enfant âgé de 6 ans à 10 ans, 287 euros pour un enfant âgé de 11 ans à 14 ans et 297 euros pour un enfant âgé de 15 ans à 18 ans).

Graphique 2 - Entre les deux solutions suivantes, laquelle vous semble préférable pour mieux aider les familles (en %)

Source : Enquête « Conditions de vie et aspirations des Français », 2009.

Tableau 2 - Voici quelques actions que l'on pourrait mener pour aider les jeunes adultes, et leur famille. Laquelle de ces actions vous paraît la plus utile ? Dites-moi, ensuite, celle qui vous paraît la moins utile.

(Classement par ordre décroissant du solde des deux réponses)	Solde 2001	Solde 2007	Solde 2009	Evolution 2007-2009
■ Développer les bourses pour les étudiants	15	21	24	3
■ Renforcer les aides pour l'insertion professionnelle des jeunes	17	14	14	=
■ Renforcer les aides au logement	5	16	12	-4
■ Prolonger les allocations familiales au-delà de 20 ans	3	-6	-8	-2
■ Instaurer le RMI avant 25 ans pour les jeunes à la recherche d'un emploi	-9	-20	-18	2
■ Développer les déductions fiscales pour les parents des jeunes de plus de 20 ans	-22	-20	-19	1

Source : Enquête « Conditions de vie et aspirations des Français », 2009.

Le principe d'une telle modulation est très largement apprécié : c'est « une bonne chose » pour 86 % des personnes interrogées. Les plus convaincus de l'intérêt de moduler les aides en fonction de l'âge des enfants sont les cadres supérieurs (92 %). Les titulaires des revenus moyens - bas (900 à 1 500 euros par mois) sont les plus critiques : 17 % pensent que « c'est plutôt une mauvaise chose ». S'agissant de l'adaptation des montants proposés, le retour est beaucoup moins positif : certes la modalité « plutôt adaptés » recueille le plus de suffrages (38 %), mais un peu plus de personnes s'en déclarent insatisfaites (50 %) que le contraire (47 %).

Les aides aux parents d'enfants de 12 ans à 17 ans : le développement des équipements

Pour les adolescents, le classement des préférences est assez net : les Français optent pour le développement des équipements et activités extra-scolaires à destination des jeunes (32 % des 1^{ers} choix, 55 % des réponses cumulées 1^{er} et 2^e choix), puis l'augmentation du nombre d'enseignants (47 % du cumul 1^{er} et 2^e choix). Un relèvement du montant des prestations familiales est ensuite envisagé (32 % des suffrages cumulés), devant l'offre d'un salaire au parent qui resterait à la maison (28 % en cumul). La réduction du temps de travail des parents séduit, au total, 18 % des répondants soit un peu plus que le développement d'échanges avec les professionnels de l'enfance (17 %). Les parents d'un enfant de cette tranche d'âge apprécient plus qu'en moyenne les aides de type financier, et les allocataires de prestations familiales apprécieraient spécifiquement le relèvement du montant de ces prestations.

Aides aux jeunes adultes : le développement des bourses plébiscité, la prolongation des prestations familiales réprovoquée

Interrogés sur les mesures à favoriser et inversement, sur celles à diminuer, afin d'aider les jeunes adultes, les Français soutiennent trois types de mesures, qui bénéficient d'un solde positif : le développement des bourses, le renforcement des aides à l'insertion professionnelle et des aides au logement.

Le développement des bourses pour les étudiants affiche un solde positif de 24 points. Il culmine en popularité chez les étudiants, mais aussi chez les diplômés du supérieur, les travailleurs indépendants et les titulaires des revenus les plus élevés. Les parents d'un seul enfant y sont également particulièrement sensibles. A *contrario*, les femmes au foyer y sont le moins attachées (solde positif de + 16 points tout de même). Cette faveur pour les aides à la poursuite des études se fait de plus en plus nette : elle a progressé de 3 points en deux ans et de 9 points depuis 2001. Le renforcement des aides à l'insertion professionnelle des jeunes (solde positif de 14 points) est davantage apprécié des sexagénaires et des cadres supérieurs. Les titulaires des bas revenus sont le moins enthousiastes. Le renforcement des aides au logement est la troisième mesure bénéficiant d'un solde d'opinions positives (+ 12 points).

Trois groupes insistent tout particulièrement sur ces aides : les ouvriers, les personnes âgées de moins de 25 ans et les habitants de Paris et son agglomération. A l'inverse, trois types de mesures bénéficient d'un solde négatif : la prolongation des prestations familiales, le versement du Rmi avant 25 ans et le développement d'aides fiscales. Verser plus longtemps qu'aujourd'hui les allocations familiales, au-delà de 20 ans, est de moins en moins prisé dans l'opinion (- 8 points) : bénéficiant en 2001 d'un solde positif de 3 points, le score est négatif depuis 2007 (- 6 points) et se déprécie donc à nouveau. Les diplômés du supérieur, les cadres ou les 25-39 ans sont les plus critiques. Dans un seul groupe (les femmes au foyer), le nombre de ceux qui trouveraient cette mesure utile dépasse le nombre de ceux qui y sont hostiles (+ 1 point). Par ailleurs, le versement du Rmi avant 25 ans pour les jeunes à la recherche d'un emploi connaît un solde négatif de 18 points. A cet égard, tous les groupes socio-démographiques affichent cette tendance. Les cadres sont un peu moins critiques que la moyenne, mais les travailleurs indépendants ou les titulaires des revenus les plus élevés sont les moins favorables à l'éventualité de l'instauration de cette mesure. Enfin, le développement des déductions fiscales présente un solde négatif de 19 points.

Un regard favorable sur les échanges de données entre les Caf et les Impôts

64 % des Français voient dans ce dispositif une « mesure de simplification bienvenue ». Les allocataires sont plus élogieux encore (68 %). Cette mesure est perçue comme un moyen de simplifier les démarches et seule une personne sur trois y voit à titre principal « une mesure de contrôle non justifiée ». Le procédé semble d'autant mieux accepté que les revenus du foyer sont importants : l'opinion selon laquelle ce transfert d'informations constitue une mesure de simplification bienvenue passe ainsi de 54 % en bas de l'échelle des revenus à 68 % en haut de cette même échelle.

Nadia Kesteman ■

Cnaf - Dser

Directeur de la Publication
Hervé Drouet
Directrice de la rédaction
Hélène Paris
Directrice adjointe de la rédaction
Delphine Chauffaut
Rédactrice en chef et abonnements
Lucienne Hontarrède
Secrétaire de rédaction
Patricia Lefebvre
Maquettiste
Ysabelle Michelet
Contact : lucienne.hontarrede@cnaf.fr
Tél. : 01 45 65 57 14

Cnaf- 32 avenue de la Sibelle
75685 Paris Cedex 14
Tél. : 01 45 65 52 52
N° ISSN : 1638 - 1769